

# PROJET POPULAIRE POUR UNE AIDE SOCIALE EFFICACE

## LES ARGUMENTS

Il est prévu une baisse de 8 % de l'aide sociale dans le canton de Berne. Ces économies vont avoir de lourdes conséquences pour les personnes concernées. Les sommes allouées suffiront à peine à vivre. Une famille de quatre personnes ne disposera par exemple plus que de cinq francs par jour et par personne pour l'alimentation. Les coupes décidées par le Grand Conseil toucheront surtout les enfants et les jeunes, qui représentent un tiers des personnes prises en charge par l'aide sociale.

Il vaudrait bien mieux réformer l'aide sociale de manière sensée ; cela entraînerait une diminution des coûts à moyen et long terme et aiderait vraiment les personnes en difficulté. Le comité « Aide sociale efficace » oppose donc à la révision de la loi sur l'aide sociale un projet populaire avec les éléments suivants :

- Formation de perfectionnement ciblée des demandeurs d'emploi
- Respect dans le traitement des chômeurs de plus de 55 ans
- Prestations d'appoint conformes aux taux CSIAS reconnus dans toute la Suisse

### **Perfectionnement adapté des demandeurs d'emploi**

Les qualifications professionnelles des demandeurs d'emploi ne cessent de gagner en importance. Le canton doit donc proposer une offre adaptée pour que les personnes à l'aide sociale puissent se perfectionner de manière ciblée afin de retrouver un emploi. Cette aide permettra de réduire les coûts de l'aide sociale. Les services sociaux doivent pouvoir obliger les bénéficiaires de l'aide sociale à participer à ces programmes de perfectionnement.

### **Respect dans le traitement des chômeurs de plus de 55 ans**

Les personnes qui se retrouvent au chômage à plus de 55 ans après de nombreuses années de travail ne devraient plus être soutenues par des prestations de l'aide sociale, mais plutôt recevoir des prestations conformes aux dispositions sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI. Cela permettra de traiter ces personnes dans le respect de leur dignité, et de leur éviter de tomber dans la pauvreté pour avoir dû dépenser toute leur fortune avant l'âge de la retraite.

### **Participation de l'économie dans la réinsertion professionnelle**

Pour que les personnes au bénéfice de l'aide sociale retrouvent un emploi, le canton doit collaborer étroitement avec le secteur privé et encourager des programmes et projets spécifiques. Elles pourront ainsi réintégrer plus rapidement et plus efficacement le marché du travail.

## **Prestations d'appoint selon des taux reconnus dans toute la Suisse**

Les prestations d'appoint de l'aide sociale doivent se conformer aux directives CSIAS. Ces directives reconnues dans toute la Suisse ont été définies par la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et permettent à tous les bénéficiaires de l'aide sociale de vivre décemment.

## **TROIS ARGUMENTS POUR LE PROJET POPULAIRE POUR**

### **Lutter contre la pauvreté, et non contre les pauvres**

On peut lire dans la Constitution que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres. Mais avec une coupe générale de 8 % de l'aide sociale, c'est contre les pauvres que l'on s'acharne, et non contre la pauvreté en tant que telle. Le projet populaire garantit que les bénéficiaires de l'aide sociale puissent mener une vie digne, et réintégrer le marché du travail dans un poste correspondant à leurs compétences. C'est ainsi qu'on luttera efficacement contre la pauvreté.

### **Respect dans le traitement des chômeurs âgés, et non marginalisation**

Les personnes qui se retrouvent au chômage à plus de 55 ans, après de nombreuses années de travail, ne devraient plus avoir à solliciter l'aide sociale, mais plutôt recevoir des prestations complémentaires. Cela n'engendrerait pas de coûts supplémentaires, mais permettrait au contraire de réaliser des économies au niveau de l'aide sociale du fait que les personnes plus âgées resteraient dans les offices de placement et augmenteraient ainsi leurs chances de réinsertion professionnelle.

### **Baisser durablement les coûts, et non les déplacer**

La révision de la loi sur l'aide sociale permettra de baisser les coûts, mais non de traiter les causes de la pauvreté. Les programmes et les investissements visant à prévenir et lutter contre la pauvreté sont bien plus utiles et durables. Il s'agit surtout de soutenir les bénéficiaires de l'aide sociale dans leurs efforts de réinsertion dans le monde du travail. Ces mesures permettront de réduire bien des coûts à moyen et long terme.

### **Le comité « Pour une aide sociale efficace »**

PS du canton de Berne | Les Verts du canton de Berne | PEV du canton de Berne | AvenirSocial | KABBA | Angestellte Bern | Organisation faitière des institutions sociales Bienne et région OIS | Juristes démocrates de Berne | GAP | Union syndicale du canton de Berne | GMS | Ja! | JS | Jeunes Verts | Comité Stop aux coupes | Kriso | Netzwerk Soziokultur Bern | PST | IKAS | Verkehrt | SSP